

# Novèlas d'ací !

Le bulletin d'informations de la CCBG

## ACCUEILS PHYSIQUE & TÉLÉPHONIQUE : remplacement à Salies-de-Béarn

Nous vous informons de l'arrivée, depuis le mardi 2 novembre et en remplacement d'**Odile Etcheverry**, absente pour plusieurs mois, de **Cécile Criard**, en charge de l'accueil au siège salisien de la CCBG, aux jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

## RECRUTEMENT : une nouvelle instructrice pour les dossiers d'urbanisme

Le 3 novembre dernier, **Sandra Cruzat-Duluq** a rejoint le service mutualisé d'urbanisme de la CCBG en tant qu'instructrice en charge des nouveaux dossiers. En effet, avec l'augmentation du nombre des communes adhérentes au service, une nouvelle organisation s'impose, notamment dans la répartition des dossiers à instruire.

Nous vous rappelons que la mairie de la commune sur laquelle le projet se situe **reste le seul et unique interlocuteur du demandeur**.

## GRANDE ENQUÊTE : vivre et travailler autrement...

[La Station](#), [La Fab'Brique - Le Fablab du Béarn des gaves](#), [L'Épicerie sans fin](#), [Lacaze aux softises](#)... : il existe, en Béarn des gaves, des espaces à la fois culturels, productifs, collaboratifs et partagés qui font désormais partie intégrante de notre territoire. Mais nul doute que d'autres tiers-lieux s'adressant aussi bien aux habitants qu'aux entrepreneurs et aux associations pourraient bientôt voir le jour près de chez vous ! Afin d'étudier ces opportunités de futures implantations et de structurations, la CCBG souhaite recenser l'avis des habitants et professionnels du Béarn des gaves. Besoins, envies, idées, venez les partager en participant à notre grande enquête jusqu'au 16 décembre ► <https://fr.surveymonkey.com/r/8KNSN5F>

Merci pour votre contribution !

## ASSOCIATIONS : dossier de demande de subvention en ligne

Vous avez **jusqu'au 15 janvier 2023** pour déposer votre dossier de demande de subvention annuelle auprès de la CCBG, sur une plateforme sécurisée, accessible en ligne sur notre site Internet [ici](#).

Pour information : le nouveau règlement d'attribution sera consultable à partir du 14 décembre prochain, sur ce même lien.

## COLLECTE DES DÉCHETS : kit communication pour l'ECT

Dans le cadre de l'ECT (extension des consignes de tri), effective dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la campagne d'affichage Citeo a été lancée dans la presse quotidienne régionale (*Sud-Ouest* et *La République des Pyrénées*) et *La Gazette du Béarn des gaves*. Le kit de communication est également fourni aux communes, en pièces jointes :

- Articles « prêts à l'emploi » ;
- Nouveau mémo tri ;
- Campagne Citeo cuisine et salle de bain ;
- Pour le web : bandeau ECT et « pavés » de la campagne Citeo.

N'hésitez pas à partager ces documents avec vos contacts habituels ou à les afficher en mairie, merci.

## DÉPARTEMENT 64 : politiques d'intervention [UNIQUEMENT À L'ATTENTION DES MUNICIPALITÉS]

Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques publie son **nouveau règlement de soutien financier aux communes**, que vous trouverez en pièces jointes, **ainsi que la liste du taux d'intervention et du plafond du montant de travaux voirie subventionnable pour chacune d'entre elles**.

La délibération, également jointe, mentionne les thématiques des **appels à projets pour les trois prochaines années**, à savoir :

- En 2023 : les projets structurants et durables des territoires avec, pour objectifs, le maintien, le renforcement, le développement des services à la population tout en concourant à la sobriété énergétique. Le cahier des charges sera transmis ultérieurement.
- En 2024 : les projets de revitalisation intégrée des centres-bourgs, labellisés avec l'État (PVD).
- En 2025 : les projets relatifs à l'attractivité touristique des territoires des Pyrénées-Atlantiques (patrimoine, hébergement touristique et aménagements / mobilités & accueil).

Attention ! Pour la programmation 2023-2027, le Département ne prévoit plus d'enveloppe en contrepartie Leader (liaison entre actions de développement de l'économie rurale), mais pourra soutenir les projets sélectionnés uniquement à travers ses politiques règlementaires.

## CYBERSÉCURITÉ : mise en place du « bouclier cyber 64 »

### *Piratage, rançonnage ou vol de données informatiques, ça n'arrive pas qu'aux autres !*

Grandes ou petites collectivités locales, métropole ou village, la « cybermalveillance » n'épargne personne. Les attaques dont sont victimes les services publics, quelle que soit leur taille, sont des signaux forts pour les pousser à se protéger. Usurpation d'identité, défiguration de site et compromission de comptes de messagerie sont les attaques les plus fréquentes dont elles sont victimes. En France, 30 % des communes affirment avoir déjà été touchées par une cyberattaque de type « ransomware » en 2021. Cette comptabilité officielle masque des incidents plus nombreux que la plupart des victimes n'osent pas avouer : dans les Pyrénées-Atlantiques, en 2021, La Fibre 64 a ainsi eu connaissance de plus d'une dizaine d'incidents touchant des collectivités locales ou des administrations publiques ! Cette réalité plus profonde laisse les élus locaux souvent démunis.

De ce fait, la cybersécurité est devenue un nouvel enjeu de solidarité territoriale. Toutes les études démontrent en effet que le coût d'une protection cybersécurité pour une collectivité est nettement inférieur à celui que représente la remise en activité de la collectivité ayant subi une attaque (perte des données, site Web et services en ligne inutilisables, etc.). Au niveau local comme national, l'entraide et la coopération entre les experts de la cybersécurité et les communes sont donc indispensables. C'est l'objectif commun que se donnent l'ADM 64 (association des maires des Pyrénées-Atlantiques), La Fibre 64 et l'APGL 64 (agence publique de gestion locale des Pyrénées-Atlantiques).

La Fibre 64 a donc conçu un parcours d'accompagnement composé de quatre modules afin de permettre aux collectivités locales d'élever leur niveau de protection face aux différentes menaces de cybersécurité. **Financé à 70 % par l'État et à 30 % par La Fibre 64, ce dispositif est entièrement pris en charge pendant trois ans** afin d'inciter le plus grand nombre de communes possible à s'équiper pour répondre aux menaces de cyber-attaques.

Des ateliers (module 1) sont animés par La Fibre 64 et l'APGL 64 tout au long de l'année avec, en moyenne, une ou deux sessions par semaine regroupant quatre à six élus et/ou agents. Ils permettent à chacun d'acquérir les premiers gestes barrières pour contrer la plupart des menaces. Plus de cinquante communes dans le département ont déjà suivi ce premier module. Ces pratiques sont à la portée de tous et n'exigent pas de compétences informatiques particulières, mais de nouvelles habitudes que l'on pourrait qualifier « d'hygiène informatique » : [inscription au module 1](#). Une fois ce module maîtrisé, les collectivités poursuivent leur parcours avec le module 2 d'autodiagnostic de leur vulnérabilité face aux cyber-attaques. Un socle de questions ciblées permet, en quelques minutes, à chaque collectivité d'évaluer son degré d'exposition, sachant qu'elle peut faire appel à La Fibre 64 ou à l'APGL 64, voire à son prestataire informatique, pour l'aider à répondre au questionnaire et ainsi établir son diagnostic : [inscription au module 2](#). Le module 3 « Bouclier cyber 64 » permet de vous équiper de solutions logicielles pour protéger votre commune : [effectuer une simulation](#). Il est accessible gratuitement à toutes les communes pendant les trois premières années et est composé de quatre logiciels spécialisés : *antispam/antiphishing*, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde à distance des données et anti-virus. Ces quatre solutions permettront de se protéger contre les incidents et attaques les plus fréquents : compromission des comptes de messagerie, attaques par des *malwares*, cryptage des données, virus ou rançongiciels. Le module 4, enfin, permettra le déploiement de solutions de cybersécurité mutualisées via la prochaine mise en place d'un *datacenter* public mutualisé.

Vous souhaitez bénéficier du dispositif cybersécurité ? Contactez La Fibre 64 par courriel ► [boucliercyber@lafibre64.fr](mailto:boucliercyber@lafibre64.fr)

## COLLECTE DES DÉCHETS : calendriers 2023

En 2023, les jours et fréquences de collecte des déchets ne changeront pas, excepté pour les hameaux d'Audaux, Bastanès et Bugnein, ainsi que pour la commune de Viellenave-de-Navarrenx.

Les calendriers pour l'année 2023 sont en cours de préparation et seront prochainement consultables et/ou téléchargeables sur notre site Internet ► <https://urlz.fr/a5NT> (Page d'accueil de [www.ccbearndesgaves.fr](http://www.ccbearndesgaves.fr) – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « COLLECTE DES DÉCHETS »).

Leur version imprimée sera également disponible dans chaque mairie du territoire et dans tous les points d'accueil de la CCBG, à une date qui vous sera communiquée dès que possible.

## COLLECTE DES DÉCHETS : le tri encore plus facile à partir du 1<sup>er</sup> janvier !

**Dès 2023**, le tri des déchets ménagers sera grandement simplifié pour les habitants du Béarn des gaves ! Avec les nouvelles consignes ([mémo tri ci-joint](#)), tous les papiers et tous les emballages, qu'ils soient en plastique, en métal ou en carton, iront ainsi dans le bac à couvercle jaune à compter de l'année prochaine.

Attention, les nouveaux emballages à jeter dans la poubelle à couvercle jaune ne seront acceptés qu'à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**. Avant cette date, ils demeurent en effet considérés comme des refus de tri, très coûteux pour la Collectivité, à séparer du reste des déchets recyclables et à jeter dans le bac à couvercle noir. Ce n'est en effet qu'à partir de l'année civile prochaine que les travaux programmés au centre de tri Canopia du syndicat de traitement Bil ta Garbi et permettant de recevoir tous les nouveaux emballages liés à l'extension des consignes de tri seront définitivement achevés et le site opérationnel.

### Les bacs à couvercle jaune

Applicable au **1<sup>er</sup> janvier 2023**, l'extension des consignes de tri s'accompagne d'une généralisation de la collecte sélective en poubelle à couvercle jaune (sauf pour les habitants du centre-ville de Salies-de-Béarn munis de badges d'accès aux abris-bacs, qui restent en sac jaune pour des questions de place et d'accessibilité).

La collecte sélective **des 19 communes du secteur de Navarrenx** aujourd'hui réalisée en sac jaune, sera donc, en 2023, obligatoirement effectuée en bac à couvercle jaune.

Pour retirer votre bac jaune (1 par foyer), munie(e) d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...), et être informé(e) des nouvelles consignes de tri, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

1) Des permanences seront assurées, de 16 h à 19 h, dans les communes de :

- AUDAUX et BUGNEIN, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, à la Maison pour tous de Bugnein.
- CASTETNAU-CAMBLONG, le lundi 5 décembre, à la salle communale.
- NAVARRENX, le mardi 13 décembre, à l'Espace Culture (route de Mourenx).
- SUS, le jeudi 8 décembre (mais de 17 h à 19 h), sous le préau.
- SUSMIOU, le lundi 28 novembre, à la mairie.

2) Certaines communes distribueront également des bacs à couvercle jaune après les dates indiquées ci-dessus. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour en connaître les modalités et vous inscrire.

3) En plus de ces dates de distribution, pour les administrés des 19 communes du secteur de Navarrenx, **des permanences seront également assurées à l'Espace Culture, à Navarrenx** (route de Mourenx). Vous pourrez ainsi récupérer un bac à couvercle jaune : les lundis 28 novembre, 5 et 12 décembre, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h, ainsi que le lundi 19 décembre, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Ces bacs peuvent être présentés à la collecte dès leur obtention.

Pour les habitants des communes déjà équipés en bac à couvercle jaune (**secteurs de Salies-de-Béarn et de Sauveterre-de-Béarn**), merci de le présenter à chacune des collectes sélectives de début novembre à mi-décembre, jusqu'à ce que nos équipes passent **apposer, sur le couvercle, le nouveau mémo tri**.

Avec l'extension des consignes de tri, applicable au **1<sup>er</sup> janvier 2023**, chacun pourra jeter entre 20 et 30 % de déchets supplémentaires dans sa poubelle à couvercle jaune, qui peut alors devenir trop petite pour cet usage. Dans ce cas, il est possible de demander gratuitement, dès aujourd'hui, un échange de volume, au siège de la CCBG, à Salies-de-Béarn, les mardi et vendredi, de 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 17 h. Pour obtenir un nouveau bac, l'ancien doit être ramené vide et propre.

À titre d'exemple, voici les volumes de bacs préconisés à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023** :

- Foyer de 1 ou 2 personnes : bac de 80 litres ou 140 litres.
- Foyer de 3 personnes et plus : bac de 240 litres.

*Nota bene* : pour rappel, c'est bien le volume du bac à couvercle noir qui détermine le montant de l'abonnement pour le paiement des factures de la RI (redevance incitative). Donc, un volume de poubelle à couvercle jaune plus important n'aura aucun impact sur le montant de la facture. Trier plus permettra au contraire de limiter le nombre de levées du bac à couvercle noir !

Infos & contact :

**Delphine Beaucoueste**, de permanence les mardi et vendredi, de 9 h à 12 h, et de 14 h à 17 h

Siège de la CCBG – 289, route d'Orthez – Salies-de-Béarn

Par courriel : [technique.dotation@ccbearndegaves.fr](mailto:technique.dotation@ccbearndegaves.fr) ou par téléphone, au 07 84 26 60 41

## ACCUEILS DE LOISIRS : le plein d'activités !

Tous les mercredis de l'année scolaire, nos accueils de loisirs proposent de nombreuses activités pour les enfants : l'aventure au pays des merveilles continue à Navarrenx et les transports n'auront plus de secret pour les petits salisiens !

Découvrez les programmes en détail élaborés par les ALSH ► <https://urlz.fr/eOee> (Page d'accueil de [www.ccbearndegaves.fr](http://www.ccbearndegaves.fr) – Rubrique « UNE COMMUNAUTE DE SERVICES » – Ligne « PETITE ENFANCE & JEUNESSE » – Pastille « ACCUEILS DE LOISIRS »).

Contacts :

- ALSH de **Navarrenx** : **Virginie Le Minez**, par téléphone, au 06 80 18 18 87, ou par courriel : [alsh.navarrenx@ccbearndegaves.fr](mailto:alsh.navarrenx@ccbearndegaves.fr)
- ALSH de **Saint-Pé-de-Léren** : **Marina Cazalon**, par téléphone, au 06 33 91 43 75, ou par courriel : [marinacazalon@gmail.com](mailto:marinacazalon@gmail.com)
- ALSH de **Salies** : **Émilienne Vidal**, par téléphone, au 06 78 68 02 41, ou par courriel : [alsh.salies@ccbearndegaves.fr](mailto:alsh.salies@ccbearndegaves.fr)
- ALSH de **Sauveterre** : **Claire Sarcou**, par téléphone, au 06 32 05 01 94, ou par courriel : [alsh.sauveterredebearn@gmail.com](mailto:alsh.sauveterredebearn@gmail.com)

## APPEL À PROJETS MÉLUSINE : restauration du petit patrimoine

Le **conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques** lance la deuxième édition de l'appel à projet **Mélusine**, ouvert jusqu'au 31 janvier 2023, dispositif de soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural non protégé, qu'il appartienne à un propriétaire public ou privé.

Retrouvez toutes les modalités ainsi que les dossiers de candidature (téléchargeables) sur le site Internet du Département : [Appel à projets MELUSINE 2 en faveur des patrimoines des Pyrénées-Atlantiques | Site officiel du Département des Pyrénées-Atlantiques \(le64.fr\)](http://Appel%20a%20projets%20MELUSINE%20en%20faveur%20des%20patrimoines%20des%20Pyr%C3%A9n%C3%A9es-Atlantiques%20|%20Site%20officiel%20du%20D%C3%A9partement%20des%20Pyr%C3%A9n%C3%A9es-Atlantiques%20(le64.fr))

Infos & contact :

**Perrine Germier**, direction de l'attractivité, équipe patrimoine culturel

Par courriel : [perrine.germier@le64.fr](mailto:perrine.germier@le64.fr) ou par téléphone, au 05 59 11 42 67

## COLLECTE DES DÉCHETS : distribution des sacs jaunes

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Navarrenx et son secteur seront collectés en bac à couvercle jaune (déchets triés à déposer en vrac dans le bac). Seuls le centre de Salies-de-Béarn (secteur abris-bacs) et certains foyers du centre-ville de Navarrenx seront toujours collectés en sacs jaunes, mais ceux-ci seront spécifiques et « logotés », mentionnant l'extension de consignes de tri.

Aussi, les sacs jaunes actuels sont à distribuer selon les besoins pour que les usagers finissent l'année 2022 et le stock restant sera récupéré en début d'année prochaine par la CCBG.

## FRANCE RÉNOV' pour les projets de travaux

Tout administré du Béarn des gaves peut bénéficier de conseils personnalisés, indépendants et gratuits pour l'accompagner dans ses travaux de rénovation énergétique de l'habitat. Pour être recontacté par **Virginie Brosset**, la conseillère de la plateforme France Rénov' proposée par la CCBG avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine ► 05 59 38 30 46 (accueil CCBG) ou 07 55 61 40 29 (France services), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/hrnr> (Page d'accueil de [www.ccbearndegaves.fr](http://www.ccbearndegaves.fr) – Rubrique « UNE COMMUNAUTE DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « AMÉLIORATION DE L'HABITAT »).

**Des prospectus « France Rénov' » sont disponibles dans tous les points d'accueil de la CCBG.**

## L'ESPACE NUMÉRIQUE du Béarn des gaves, bienvenue !

Dans ce lieu d'apprentissage, de pédagogie et d'initiation, ouvert à tous, chacun peut bénéficier d'un accès à des ordinateurs et à une connexion Internet haut débit, mais aussi et surtout d'un accompagnement et d'un soutien, adaptés à son rythme et à son niveau, pour gagner en autonomie dans le numérique et ses outils, que ce soit l'ordinateur, la tablette ou le téléphone portable.

Rendez-vous, donc, à l'espace numérique du Béarn des gaves pour :

- Participer, chaque mois, à un atelier thématique avec, au programme, pour le mois de décembre : **le stockage en ligne** ► découvrir un outil de stockage en ligne pour pouvoir accéder à ses documents depuis n'importe quel endroit et depuis n'importe quel appareil.
- Demander de l'assistance pour vos problèmes d'usage (retrouver un mot de passe, accéder aux comptes en ligne pour les démarches administratives...).
- Participer à un parcours d'initiation ou de perfectionnement.

Les ateliers thématiques ont toujours lieu de 16 h à 17 h, le mardi à Sauveterre-de-Béarn, le jeudi à Salies-de-Béarn et le vendredi à Navarrenx. L'accès est réservé aux abonnés et se fait sur inscription, au tarif de 2 € par heure (gratuit avec le [pass numérique #APTIC](#)).

### *Un accompagnement en informatique adapté à vos besoins... en lien avec France services Béarn des gaves*

L'accueil se fait sans rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (entrée latérale : rue de la Fontaine) : le mercredi, de 10 h à 13 h, et le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la Maison des services (2, avenue Al Cartero) : le lundi, de 10 h à 13 h, et le jeudi, de 14 h à 17 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la maison Rospide (place Royale) : le mardi, de 14 h à 17 h, et le jeudi, de 10 h à 13 h.

Contact : **Nathan Hostier**, médiateur numérique,  
par téléphone, au 07 54 38 11 51, ou par courriel : [espacenumerique@ccbearndesgaves.fr](mailto:espacenumerique@ccbearndesgaves.fr)

Pour plus d'infos (ateliers, tarifs...) ► <https://urlz.fr/h086> (Page d'accueil de [www.ccbearndesgaves.fr](http://www.ccbearndesgaves.fr) – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « CULTURE & ESPACE NUMÉRIQUE » – Pastille « ESPACE NUMÉRIQUE »).

## FRANCE SERVICES en Béarn des gaves : simplifiez-vous la vie !

Gratuit et confidentiel, « France services » Béarn des gaves guide et accompagne tous les usagers dans leurs démarches auprès d'organismes comme la Caf, la CPAM, Pôle Emploi... L'ouverture de cet espace porté par l'intercommunalité marque le retour d'un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

### *Une organisation multisite... en lien avec l'Espace numérique du Béarn des gaves*

Les permanences auront principalement lieu sur rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) : le mardi, de 14 h 30 à 16 h 30, et le mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux du Pôle social (chemin Bellecave) : le lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que les mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la mairie (place Royale) : les mardi et jeudi, de 14 h à 17 h.

Contact : **Chrystelle Laplace**, conseillère France services,  
par téléphone, au 07 55 61 40 29, ou par courriel : [franceservices@ccbearndesgaves.fr](mailto:franceservices@ccbearndesgaves.fr)

Pour plus d'infos sur ce service ouvert à tous ► <https://urlz.fr/hrk3> (Page d'accueil de [www.ccbearndesgaves.fr](http://www.ccbearndesgaves.fr) – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « FRANCE SERVICES »).